

Lot n° : **14**  
 Section : AN  
 N° : -

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
**COMMUNE DE LA GARNACHE**  
 Rue du Levant - Rue du Puy Zellerit  
**Lotissement à usage principal d'habitation**  
**LES PUISELLERIES**

autorisé par arrêté N°PA 085 096 22 C001 du 9 août 2022

Superficie : **319 m<sup>2</sup>**  
 Superficie de plancher maximale : 240 m<sup>2</sup>

**PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE**

Maître d'Ouvrage  
**LotiPromo**  
 Lotisseur - Aménageur foncier

LOTIPROMO  
 Pôle Activ'Océan  
 4 Square John Bardeen  
 85300 CHALLANS

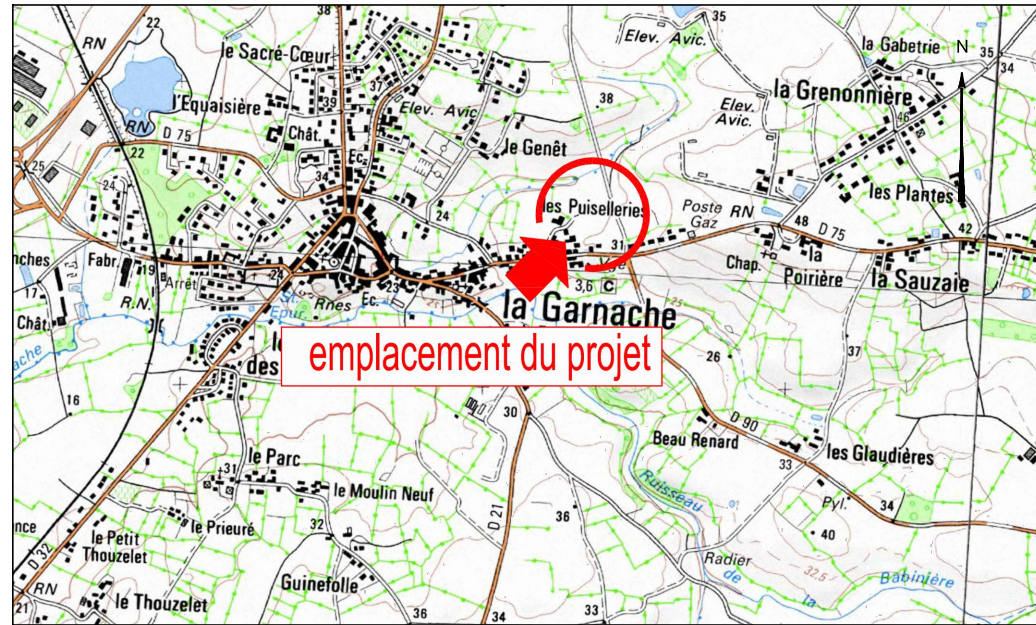
Maître d'Oeuvre - VRD  
 AMEAS  
 19, Chemin du Pain Perdu  
 85300 CHALLANS  
 ☎ : 02.28.12.01.46  
 dupont.ameas@orange.fr

Paysagiste - Conceptrice  
 Lorraine DONDAINAS

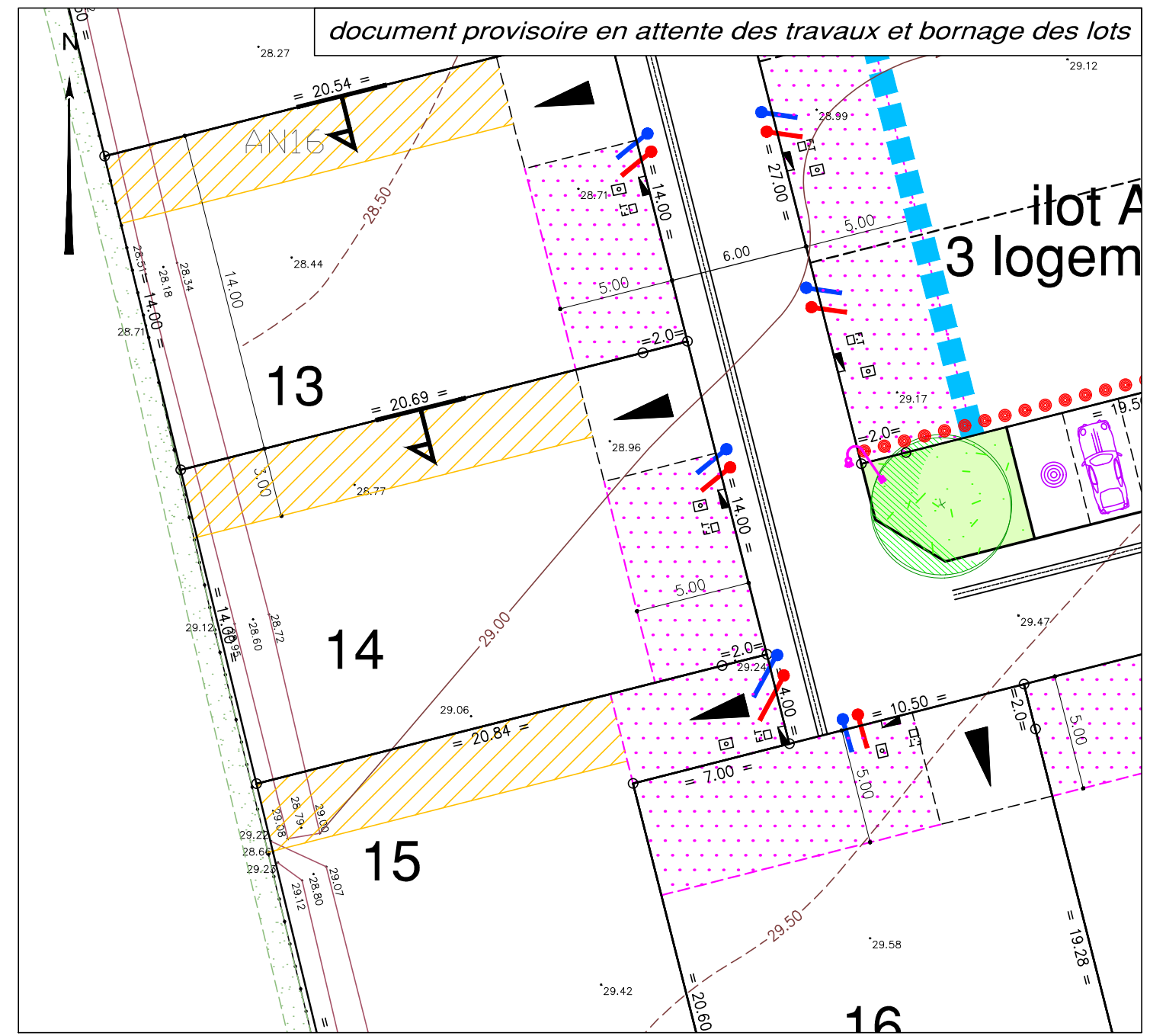


26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN D'ENSEMBLE**



**LEGENDE**

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Ligne d'accroche obligatoire d'une partie de la construction
- Accès automobile privatif interdit
- Accroche d'une partie de la construction principale obligatoire en limite séparative (emplacement indicatif)
- Etage interdit en mitoyenneté sur une largeur de 3m
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques en enrobés
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères des lots 5 à 8

**Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**

- 00.00 Cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- Boîtier E.D.F.
- Branchement P.T.T.
- Branchement Eau Potable
- Antenne Eaux Usées ø 125 en PVC CR16 avec tabouret à passage direct
- Antenne Eaux Pluviales ø 160 en CR16 avec tabouret à passage direct
- Plots en bois amovible
- Poteau incendie
- Candélabre
- signe d'appartenance de mur
- borne OGE

**Ouvrages hors sols :**  
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.  
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

